

INTRODUCTION

Accroche / Contextualisation	Définitions des mots clés du thème	Questionnement, problématique et enjeux
<p>La revue EPS n°13 (1952) met en avant le problème de l'identification de la valeur physique par exemple : Peut-on concevoir la valeur physique comme la somme des qualités pouvant se compenser ?</p> <p>Dès lors, l'évaluation de la valeur physique est un problème permanent en EPS. Il va donc falloir construire des outils précis qui permettent à tous les enseignants d'évaluer selon les mêmes critères. Nous verrons que ces outils évolueront au cours du temps et que la performance ne sera que l'un de ces outils.</p>	<p>Valeur Physique : Ensemble des qualités physiques (puis à partir des années 60, affectives et cognitives) qui interviennent dans la production d'une performance. « d'une définition opératoire présente chez Hebert on est passé à une définition générique : ensemble des qualités physiques qui interviennent dans la production d'une performance, sans que soit tranchée, au préalable, la question de l'identification de ses qualités » (MACCARIO, Dossier EPS n°15, 1993) → Valeur corporelle, Valeur physique, Valeur sportive, Valeur motrice</p> <p>Performance : « Produit de l'activité perçue, mesurée et évaluée » (FAMOSE, Dossier EPS n°1, 1986)</p> <p>Évaluation : « désigne l'acte par lequel, à propos d'un événement, d'un individu ou d'un objet, on émet un jugement en se référant à un ou plusieurs critères » (NOIZET & CAVERNI, Psychologie de l'évaluation scolaire, 1978)</p> <p>Sport : « divertissement à l'issue incertaine qui met à l'épreuve suivant des règles fixes, les qualités du corps et de l'esprit dans le but de situer la valeur physique de celui ou ceux qui s'y adonne » THOMAS, Histoire du sport, 1939</p>	<p>L'utilité est-elle portée sur la réalisation d'une bonne performance ou bien le développement de la valeur physique ? Les transformations de la valeur physique recherchée ont-elles contribué à légitimer la place de l'EP dans le système scolaire ? L'évaluation de la valeur physique est-elle au service de l'élève ou de l'enseignant ?</p> <p>>>>> Notre hypothèse générale postule qu'au travers de la succession des techniques et des formes prises par l'évaluation en EPS ainsi que des crises et débats qui les accompagnent, il est possible d'observer et de mieux comprendre l'évolution des relations entre les notions de valeur physique, motrice et les modèles et conceptions de la performance. Ainsi, nous sommes passées d'un rapport proche voir inclusif de dépendance entre une notion d'appréciation de la valeur physique et du rendement physique, et une notion de performance chiffrée, dans un souci propédeutique (EP facultative au BAC) et prophylactique (sanitaire) fort. A un rapport plus distancé et complémentaire entre une notion de valeur motrice s'inscrivant dans un enjeu scolaire (EP obligatoire au Bac), et une performance « observée » ; ce rapport étant matérialisé par une évaluation totale des connaissances, capacités et attitudes des élèves.</p>

De 1880 jusqu'à la fin des années 50, nous montrerons que c'est à travers l'évaluation mesurée, chiffrée du produit de la performance athlétique mais aussi à l'aide de fiches anthropométriques, que le médecin et l'enseignant établiront la valeur corporelle et physique de l'élève en vue d'établir des exercices physiques leur permettant d'atteindre la norme. C'est donc un rapport proche voir inclusif de dépendance entre une notion d'appréciation des qualités physiques et du rendement physique et une notion de performance chiffrée dans un souci propédeutique et prophylactique qui fait figure durant cette période.

Contexte : EPS, École, Société	indicateurs	Connaissances			
<p>Contexte idéologique : Politique hygiéniste → développer la valeur physique pour permettre aux élèves d'être en bonne santé. Politique patriotique → Former des citoyens obéissants, robustes moralement éduqués.</p> <p>Contexte scolaire : L'école (Travail, rigueur, sérieux) ne permet pas au sport (risque, démesure, liberté) de s'installer. La performance n'est pas un but mais un moyen pour développer les qualités physiques.</p> <p>Contexte conceptuel :</p>	<p>Instructions Officielles</p> <p>Évaluation</p> <p>Concepteurs</p>	<p>Manuel de 1891 et 1907 : Évaluer à partir de « choses tangibles » « contrôle des résultats obtenus au moyen de mensurations »</p>	<p>IO 1923 : « corriger les attitudes défectueuses » et « développement des qualités physiques » Développement pour atteindre la norme</p>	<p>IO de 1941 : « L'EP doit être donnée en fonction de la valeur physique de chaque individu ».</p>	<p>IO de 1945 : Évaluation à partir d'un « livret d'éducation physique et sportive » rempli par le médecin et l'enseignant. Objectif : « développement normal de l'enfant, recherche des attitudes correctes » « L'EP doit être donné en fonction de la valeur physique de chaque individu » → Groupe physiologique édicté par le médecin.</p>
		<p>BSP (1937) : Par Léon Blum, sous le front populaire. On utilise les cotations VARF introduit par Bellin du Coteau. ANDRIEU (« Vie et mort du BSP », 1987) dira que c'est un « brevet d'hygiène avant tout » HELUWAERT, (Jeunesse et sports : espérances contrariées, marginalités récupérées, 2002) affirme que le BSP « atteste qu'un individu a, le jour des épreuves, été capable de faire la preuve, en dehors de la recherche de performances, qu'il possédait des qualités physiques certaines ».</p>	<p>BAC 1941 : Pour le bac, épreuves facultatives (Vitesse, hauteur, longueur, grimpé, lancé) pour le bac où l'on attribue une note de 0 à 20 où seuls les pts au dessus de 10 seront comptabilisés. LABBE, (traité d'éducation physique, 1930) : il milite pour un test de la valeur physique dans le baccalauréat... ce serait « un test eugénique ». « Une épreuve de valeur physique (courses, sauts, grimpé, lancer) mériterait donc d'être introduite au baccalauréat »</p>	<p>Arrêté de 1943 : Contrôle médical des activités physique « ce contrôle a pour objet principalement de ne donner accès aux compétitions sportives qu'aux sujets capables d'y prendre part sans risque pour leur santé ».</p> <p>Arrêté de 1945 : instauration du contrôle médical → permet de rationaliser le fondement de l'EP en classant les élèves par groupe de Valeur physique.</p>	
		<p>AMOROS (Nouveau Manuel d'EP gymnastique et morale, 1830) : Création d'une feuille physiologique qui récapitule les résultats physiques (force de traction, impulsion horizontale,...) et moraux (courage, résistance, ...) obtenus par les élèves.</p>		<p>DEMENY (Les Bases Scientifiques de l'EP, 1902) propose d'évaluer l'élève à partir de mesures de la valeur somatiques (taille, périmètre...), mesure de la valeur physiologique (tension, pou, tonicité...), et mesure de la valeur mécanique dans les exercices d'applications (marches, saut...) « La mesure est le seul moyen d'éviter les erreurs d'appréciation »</p>	

<p>Guerre des méthodes (suédoise, sportive, naturelle) entraîne de multiples propositions notamment sur les critères d'évaluations proposés. Ceux qui souhaite évaluer par la gym et d'autre par l'activité athlétique.</p>	<p>HEBERT (<u>Le code de la force</u>, 1911) pense que c'est dans la réalisation d'épreuves physiques (application) que l'on peut mieux estimer la valeur de l'individu et non dans la mesure du corps. Outil utilisable directement par le professionnel, on n'a donc pas besoin du médecin. « être fort signifie être développé d'une manière complète et utile » → cotation de -5 à 5. Atteindre la norme ! (« nullité physique », « aptitude inférieure », « aptitude supérieure », « athlète exceptionnel »)</p>		<p>BOIGEY (<u>Manuel Scientifique de l'EP</u>, 1923) est sur une approche plus globale. Il crée des morphotypes et l'idée de recherche d'une normalité. Ça permet de classer les sujets dans des typologies. La forme du corps est révélatrice des qualités physique. « L'EP n'est qu'une question de mesure ». « Le médecin apparaît comme le guide et le conseiller indispensable à l'éducateur »</p>	
<p>Contexte scientifique : Développement de la physiologie. Travaux sur la modération de l'effort. (Marey & Demeny) DARWIN facteurs héréditaires.</p>	<p>BELLIN DU COTEAU (in LABBE, <u>Traité d'EP</u>, 1930) estime que la valeur physique d'un individu s'opère à travers la VARF. Vitesse, Adresse, Résistance et Force que l'on mesure à partir des performances du sujet. les sports athlétiques doivent être « raisonnablement pratiqués ». « Ne jamais pousser à l'entraînement »</p>		<p>PARAZOLS (« groupe de valeur physique et parcours épreuves », in <u>revue EPS</u> n°3, 1950) tente de créer des groupes de valeurs physiques en mettant en place un parcours d'obstacles chronométré (parcours-épreuves) qui reprend une synthèse de tous genres d'exercices. Permet d'établir une échelle de performance physique → lien étroit entre valeur physique et performance physique.</p>	<p>PARAZOLS, (Le contrôle en éducation physique, <u>revue EPS</u>, n°48, 1960) montre que les enseignants laissent libre court à leur personnalité et à leur initiative pour évaluer les élèves car certains évaluent de manière empirique (expérience) alors que d'autres s'attachent à la mesure quantitative.</p>
<p>LIMITES</p>	<p>Dès les années 50 s'accroît une volonté de définir une valeur sportive. Par exemple Revue EPS n°16 marque la construction d'un barème LETESSIER. PUYO (<u>L'éducation Physique au Baccalauréat</u>, 1984) affirme que « la table LETESSIER scolarise la discipline ». → L'intérêt consiste à fournir à l'enseignement un moyen de départir le sport de son côté ludique qui prévalait jusqu'alors, et d'authentifier les résultats par la mesure rapportée à des tables de cotation servant de référence.</p>			
<p>De la fin des années 50 jusqu'à l'aube des années 80, nous montrerons qu'il existe un rapport intime de dépendance entre une notion d'appréciation de la valeur sportive (dépassement, progrès) et une notion de performance sportive. En continuité avec les valeurs de l'idéologie Gaulliste (sélection, élitisme) proche de l'idéologie sportive (compétition), c'est une évaluation métrique et chronométrique des aptitudes (facteurs innés des élèves sur la base de la performance sportive en vue de dépasser sans cesse la norme. Le dépassement de la performance est donc au centre des préoccupations.</p>				
<p>Contexte idéologique : Capitalisme : élitisme</p> <p>Contexte scolaire : Massification (réforme Berthoin), Méritocratie.</p> <p>Contexte conceptuel : M. Herzog véhicule une conception Coubertinienne d'un sport éducatif, facteur de progrès social.</p> <p>Contexte économique : « Trente Glorieuse » FOURASTIER. → développement des infrastructures sportives.</p> <p>Contexte sociétal : conception idéaliste : croyance dans le progrès matériel. Mai 68 : libération des mœurs</p> <p>Contexte scientifique : travaux de PIAGET et WALLON sur structuralisme. Adaptation de l'individu à son environnement.</p>	<p>Instructions Officielles</p>	<p>1961 : ½ journée de sport. circulaire de 1962 : « il peut être intéressant dans certains cas particuliers de faire appel aux dirigeants et éducateurs d'associations sportives civiles ».</p> <p>BAC de 1959 : Épreuve d'athlétisme et de natation sur le barème LETESSIER. C'est la performance qui est pris en compte et elle-seule.</p> <p>ZORO (<u>revue EPS</u> n°57, 1961) : ils mettent en place des parcours de basket et de handball (sport collectif) pour évaluer la valeur physique de l'individu.</p> <p>RAUCH (« le sport s'impose-t-il à la santé au XXème siècle ? », in TERRET, <u>Sport et santé dans l'Histoire</u>, 1999) : « Le sport moderne se rattache à une théorie du progrès. L'homme est lancé dans un processus indéfini » → se dépasser, logique de progrès constant.</p> <p>BOROTRA, <u>Essai de doctrine du sport</u>, 1965 : « d'une façon générale, la priorité doit être reconnue sans ambiguïté, dans l'EPS, à la pratique des sports ».</p>	<p>IO de 1967 : « Notre époque est marqué par le progrès matériel et spirituel » « la santé doit s'apprendre sans cesse »</p> <p>Arrêté 1962 : supprime la gymnastique. Puisqu'il n'y a pas encore suffisamment de bassin, l'athlétisme devient « sport président » → mètres et chronomètre.</p> <p>LETESSIER, « Table générale de cotation des performances athlétiques et barèmes pour les examens sportifs », in <u>revue EPS</u> n°77, 1966 : « S'il n'y a de sens que du mesurable, les performances athlétiques apportent la condition sine qua non pour entreprendre une étude méthodique des qualités physiques »</p> <p>MACCARIO (<u>Dossier EPS</u> n°15, 1993) montre qu'on se centre davantage sur la performance que sur les qualités physiques. La valeur sportive vient se substituer à la valeur physique.</p> <p><u>Revue EPS</u> n°88, 1967 L'EPS « ne limite plus ses effets au corps : elle agit sur l'individu conçu dans sa totalité »</p>	<p>IO de 1967 : « capacité, pour un individu, d'ajuster en permanence ses réactions et comportements aux conditions du monde extérieur » « l'observation des progrès accomplis est une préoccupation constante du professeur</p> <p>Arrêté de 1972 : « les enseignants d'EPS ne peuvent en aucun cas être appelées à juger leurs élèves de l'année en cours »</p> <p>LEBOULCH, « Esquisse d'une méthode rationnelle et expérimentale d'EP », <u>revue EPS</u> n°67, 1963 Souhaite des « tests multifactoriels » prenant en compte non plus seulement les résultats et les facteurs d'exécution mais accordant une plus large place aux facteurs psychomoteurs.</p> <p>DELIGNIERES & DURET, (« valeur physique et grandeur morale » 1989) montrent que la montée des valeurs de l'excellence sportive dans les années soixante va mettre sur le devant de la scène une nouvelle grandeur universelle : LE RECORD.</p> <p>LEBOULCH, <u>Face au sport. Étude critique et perspectives</u>, 1977 : « La performance qui à l'origine n'était que l'occasion du jeu, est</p>

Sciences Humaines psycho socio).				devenue progressivement le but absolu »	
LIMITES	<p>Limite conceptuelle : Le courant alternatif (BROHM, PUJADE-RENAUD,...) envisage une EP non sportive. Il faut arrêter « d'aliéner les corps » au modèle, à la norme sportive mais laisser les élèves libres de s'exprimer.</p> <p>Limite institutionnelle : Difficulté pour évaluer les sports collectifs, les APPN...</p>				
<p>Du début des années 80 jusqu'à nos jours, nous montrerons qu'il existe un rapport plus distancé et complémentaire entre une notion de valeur motrice s'inscrivant dans un enjeu scolaire (EP obligatoire au BAC) et une performance « observé ». On parle d'évaluation globale qui prend en compte la valeur physique (capacité), cognitive (connaissance), affective (attitude) de l'élève. La performance est donc minimisée, accessoirisée au profit d'un intérêt porté sur le produit, le processus et les procédures des élèves en vue d'atteindre leur propre norme. La norme s'individualise.</p>					
<p>Contexte idéologique : Élève au centre de l'apprentissage. Élève acteur.</p> <p>Contexte scolaire : Lutte contre le chômage, l'échec scolaire.</p> <p>Contexte conceptuel : GAIP : bataille entre les défenseurs d'une EP culturaliste, d'une EP développementaliste et une intégratrice.</p> <p>Contexte sociétal : (GAILLOUX, La France de 1970 à nos jours, 1997) Monté de l'individualisme, les normes s'intériorisent, s'autogèrent. ERHENBERG (<u>Le culte de la performance</u>, 1999) l'individu doit se dépasser en entreprise = stresse.</p> <p>Contexte scientifique : Neuroscience, le cognitivisme sort de l'ombre. Viendra s'ajouter ensuite les théories dynamiques (action située) écologiques</p>	<p>Instructions Officielles</p>	<p>IO 1985 : « <i>L'EPS a d'abord pour finalité de développer les capacités motrices des élèves</i> ». « <i>Co-évaluation</i> » « <i>Évaluation formative</i> »</p>	<p>Programme 2002 : Introduction de la CC5 : « <i>orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi</i> »</p>	<p>Programme Lycée 2010 : « <i>L'évaluation des compétences attendues à l'issue des cycles d'enseignement permet à l'élève de se situer, d'apprécier ses acquis</i> »</p>	
	<p>Évaluation</p>	<p>BAC 1983 : On n'évalue plus seulement le produit (performance) mais on va aussi s'intéresser aux processus (évaluation motrice complémentaire, niveaux d'habileté) et aux procédures (les connaissances, attitudes, participations, progrès)</p>	<p>BO du 10/8/1984 : Le CCF doit « <i>favoriser la prise en compte de critères autres que la seule valeur des performances sportives accomplies</i> »</p>		
			<p>Arrêté de 1993 : « <i>zone de performance</i> » → la mesure précise de la performance a été appauvrie. Attention : cette arrêté ne sera valable qu'1 an mais la zone de performance perdurera quelque temps.</p>	<p>Arrêté de 1995 : On évalue les connaissances (5points) et les compétences (15points) qui comprennent la performance est la maîtrise. La note de maîtrise ne peut être inférieure à la note de performance.</p>	
	<p>Auteurs</p>	<p>MACCARIO, « Au fil du temps l'évaluation », <u>Dossier EPS</u>, n°15, 1993. « <i>le mètre et le chronomètre cessent d'être les outils exclusifs au bénéfice de grilles d'analyse des comportements moteurs</i> »</p>	<p>SNEP, 1985 « <i>EP papier-crayon</i> » → dénonce aspect discriminatoire d'une EP seulement basée sur du cognitif mais montre aussi que l'EP ne se base plus seulement sur la performance.</p>	<p>ATTALI & SAINT MARTIN, <u>L'EP de 1945 à nos jours</u>, 2004 « <i>L'appareil docimologique en EPS supplante progressivement l'évaluation des dons pour s'intéresser à celle des produits et des processus d'apprentissage</i> »</p>	
		<p>DELIGNIERES et GARSULT in « EP et sciences », 1997 « <i>Déferlante cognitiviste en EPS</i> »</p>	<p>C. PINEAU, « EPS discipline d'enseignement », <u>revue EPS</u> 205, 1987 « <i>Au dessein de former s'ajoute désormais celui d'enseigner</i> » = apparition de valeurs citoyennes à transmettre aux élèves. On ne forme plus des athlètes mais des élèves capables de s'auto-jugé.</p>	<p>G. MERMET, <u>Franco-scopie</u>, 1997 « <i>La société d'assistance commence à laisser place à une société de responsabilité dans laquelle chacun devra prendre en charge son propre destin</i> »</p>	
LIMITES	<p>Pratique : O. BESSY (« Nouvelles pratiques : sports de base », <u>revue EPS</u> n°227, 1991) montre que malgré la tentative de diversifier les pratiques, la réalité scolaire dévoile « <i>un ménage à trois</i> » constitué de l'athlétisme, la gymnastique et les sports collectifs. La valeur motrice de l'élève serait donc réduit à ces trois pratiques.</p>				

CONCLUSION

Résumé : A retenir

Nous avons donc montré à travers les différentes formes que pouvait prendre l'évaluation que la place de la performance n'a pas toujours été centrale. Nous avons vu également vu que la relation entre la notion de valeur physique et la notion de performance est intimement liée. Dans un premier temps nous avons vu qu'une différence entre valeur physique et valeur corporelle pouvait être faite la première résultant de la pratique d'activité athlétique et la seconde étant le reflet des mesures anthropométriques prise par les médecins. Dès lors, la performance est l'outil indispensable pour mesurer la valeur physique tout au moins chez les praticiens. Le développement de la performance est donc au service du développement de la valeur physique. Vers les années 60, on assiste à une inversion des pôles. La performance n'est plus un moyen mais un but. Il faut développer les qualités physiques en vue de produire de meilleure performance. La société de rendement, de productivité marque alors son emprunte en EPS. Toutefois certains concepteurs (LEBOULCH, ...) tentent de prendre une vision plus grande de la performance qui ne s'arrête pas à la valeur motrice chiffrée. Ils tentent d'établir une évaluation globale, multifactorielles qui s'appuie sur le développement cognitif, affectif et moteur. On retrouvera le fruit de ces travaux à partir des années 80, où l'EPS, en quête de légitimité, tente de répondre aux enjeux de l'école : notamment la lutte contre l'échec scolaire. Un vent cognitiviste souffle sur l'EP. La performance est amoindrie, accessoirisée en vue de développer la valeur motrice de l'élève.

Limites